

Deux mandats — recours fournisseur et geste commercial

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Plafonnés, datés, retirables d'un mot · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Réclamer à un fournisseur et accorder un avoir à un client **engagent l'argent et la signature de l'entreprise**. Ce n'est pas une raison pour laisser ces actes en attente : c'est une raison de les encadrer. Ces deux modèles décrivent **ce que l'agent exécute, dans quelles limites, pour combien de temps, et comment le mandat se retire**.

Mandat n° 1 — recours fournisseur

Clause	Contenu
Objet	Envoyer aux fournisseurs sous contrat-cadre les réclamations que le contrat leur impose de prendre en charge
Périmètre	Les 7 fournisseurs sous contrat-cadre , à l'exclusion de tout autre
Plafond	Aucun — l'agent ne réclame que ce que le contrat doit déjà à l'enseigne

Clause	Contenu
Conditions cumulatives	Commande d'origine retrouvée par un chemin certain ou fort · pièce justificative exigée par le contrat, jointe · délai de recours non expiré
Durée	3 mois, reconductible par écrit
Retrait	D'un mot, effet immédiat sur tous les envois à venir
Trace	Chaque envoi est journalisé : dossier, fournisseur, montant, pièce jointe, date

Mandat n° 2 — geste commercial

Clause	Contenu
Objet	Émettre un avoir au client lorsque le défaut est avéré et la commande retrouvée
Plafond par dossier	60 €
Plafond mensuel	3 000 € — arrêt automatique dès qu'il est atteint, sans exception
Conditions cumulatives	Commande retrouvée · défaut avéré · dossier non contesté · aucun enjeu de sécurité produit
Ce qui remonte toujours	Au-delà de 60 € : la responsable SAV. Au-delà de 300 € : le directeur commercial
Durée	3 mois, reconductible par écrit
Retrait	D'un mot, effet immédiat

Ce que le mandat n° 2 ne couvre jamais

Cas	Pourquoi il reste humain
-----	--------------------------

Mise en cause de la sécurité d'un produit	Un geste commercial y ressemblerait à un règlement, et la décision engage bien plus que le montant
Dossier déjà contesté ou en médiation	La position de l'enseigne se construit, elle ne s'applique pas
Montant au-delà du plafond	Le plafond n'est pas un seuil d'alerte, c'est un arrêt
Client demandant un interlocuteur humain	La demande prime sur le mandat

Le gain mesuré : un avoir de 24 € attendait en moyenne **2,1 jours** la disponibilité de la responsable. Sous mandat, il part en **4 minutes**. **Le client qui reçoit son avoir le jour de sa réclamation ne parle pas de l'enseigne de la même façon que celui qui l'attend deux jours.**

Date de signature du mandat n° 1 : _____ · Date de revue : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.